

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONC-
TION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/620 du 25/4/85
INTERPPS/DGMP/DGPR.

Portant intégration et nomination de
Monsieur ADOLO Jean-Omer, dans les cadres
de la catégorie A-hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers -SAF-
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant rati-
fication de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29-12-1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/EP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses ar-
ticles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1984 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organis-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret
n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouverne-
ment ;

(/u la lettre n° 501/MSSE-CAP/DOB du 15 Février 1985
du Directeur de l'orientation et des Bourses transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;

ARRÊTÉ :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur ABOLO Jean-Omer, né le 22 Décembre 1952 à NTOXOU-OTOLO (LIKOUA), titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en "Droit de la Mer" obtenu en France est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2ème échelon stagiaire, indices 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération./-

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 25 AVRIL 1965

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,

Antoine NDINGA OBA.

Angé Edouard FOUGUI.

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte
de la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Bernard COMBO MATSIANA.

Itihi Ossetounba LIKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFF/DGPCE.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
MAEC.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGOM/BC.....	2